



Règles et obligations moniteurs

Formation

- Moniteurs : jump-in + minimum 1 cours de formation tous les 2 ans.
- Sous-moniteurs : jump-in au minimum, conseillé idem moniteurs
- Le coach JS et le RT (= responsable technique gym) s'occupent du suivi des cours de formation et de perfectionnement. Ils encouragent les moniteurs à se former JS.
- L'année d'échéance du JS, le cours de perfectionnement est obligatoire.

Nomination

- Selon les statuts, tous les 2 ans, les moniteurs sont nommés lors de l'assemblée générale.
- Le comité technique gym nomme un moniteur responsable par groupe.

Obligations du moniteur responsable

- Le moniteur responsable tient à jour la liste de présence des gymnastes, des aides et des moniteurs lors de chaque leçon selon le principe suivant : une feuille de janvier à juin (en fin d'année scolaire la transmettre directement au RT) puis une feuille d'août à décembre (à transmettre au RT juste avant le spectacle de décembre)
- Le moniteur responsable transmet dans les plus brefs délais les modifications d'effectif de son groupe au responsable des Etats ; pour une démission, un mail suffit, pour une arrivée par une feuille d'admission remplie par le gymnaste.
- Le moniteur responsable doit s'assurer que les nouveaux gymnastes sont équipés de tenues de société avant les concours.
- Le moniteur responsable doit récupérer rapidement les tenues de société des démissionnaires et les transmettre au responsable des tenues.

Aspect sécuritaire

- Pas de gymnaste mineur dans la salle sans responsable majeur.
- Les entraînements doivent être annulés si pas de responsable majeur → avertir le RT
- Le moniteur sort le dernier de la salle de gym et du complexe communal.
- Le moniteur prend les mesures nécessaires pour éviter que les gymnastes utilisent les engins sans surveillance. Il définit l'utilisation des engins : début, pause et fin.
- Le moniteur veille au respect de la discipline et des règles socialement admises au sein du groupe.
- Le moniteur doit en tout temps mettre en adéquation la capacité du gymnaste, son état de forme et la difficulté des éléments à apprendre (ne pas brûler les étapes).
- Le moniteur tient à jour une liste des téléphones des parents et la prend toujours aux leçons.
- En cas d'accident, avertir les parents puis le RT ou à défaut le président.

Généralités

- Le moniteur respecte les horaires des leçons.
- Le moniteur veille au rangement correct dans le local matériel.
- Le moniteur participe aux séances externes, aux comités techniques et à l'AG avec assiduité.
- **Le moniteur doit avoir une attitude irréprochable et s'engage à respecter en tout temps les présentes règles et obligations.**